



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Séance du Mardi 09 septembre 2025

2025-09-06

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil

Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, , Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,
Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (pouvoir à Mme Milani Estelle)
Léa Mollier (pouvoir à Mollier Karine) Gilbert Longo (pouvoir à Mr Rochet Marc)

Absents non excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : MOLLIER karine

Date de la convocation : 03/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 6

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

et dépôt en préfecture le

- **Objet : Délibération Demande Fonds de Concours ANNULE ET REMPLACE**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 25-07-03 Demande Fonds de Concours

Le maire fait part au conseil municipal que la Communauté de communes a voté un règlement de fonds de concours le 30 mars 2023, pour Saint Albin de Vaulserre. Malheureusement la communauté de communes a refusé la première demande car les travaux ont déjà été réalisés.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du local technique, peuvent être financés, en partie, par le fonds de concours de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Accepte de financer par le fonds de concours une partie des travaux

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

A St Albin de Vaulserre,
Le 09 septembre 2025.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER

Maire,
Cédric Milani



